

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Industries d'avenir : accélérer les transformations - Acte 2**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L4221-1,

VU le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe L'Ecologie Ensemble visant à créer une charte régionale pour un usage éthique, souverain et soutenable,

le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe L'Ecologie Ensemble visant à mettre en place un parcours d'ingénierie sur l'usage responsable éthique et écologiques de l'IA en entreprise,

le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe L'Ecologie Ensemble visant à prioriser les projets d'IA à finalité de réduction de l'empreinte environnementale,

le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe L'Ecologie Ensemble visant à calculer l'empreinte écologique du déploiement de l'IA par la Région des Pays de la Loire,

le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe L'Ecologie Ensemble visant un encadrement social et écologique des aides aux entreprises,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les orientations exposées dans le rapport "Industries d'avenir : accélérer les transformations - Acte 2" présenté en annexe.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.